DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2019-80 LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE**

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: Finances locales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Décisions budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2019, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: CONSTAT DU COMPTE DE **GESTION 2018 -**VILLE

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 09.04.2019

AFFICHAGE EN DATE DU: 09.04.2019

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 2 3 AVC. 2019

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne, M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François, M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. GARRIGUES Michel, Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme CHABERT Sabine, Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire: Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif VILLE de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion VILLE du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 15 avril 2019.

Ampliation faite le : 1 8 AVR. 2019
Certifice exécutoire par réception

en Préfecture le : 1 8 AVR. 2019 Par publication le :

Par publication le : 23 AVR. 2019 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20190415-DB201980BIS-DE Reçu le 18/04/2019